



Rachat assurance prévoyance décès predica

Par **alfra**, le **07/03/2012 à 18:24**

Bonjour,

Suite à un divorce, je me retrouve avec une assurance décès que je souhaite racheter car je me retrouve sans ressources et dans l'incapacité de poursuivre les versements. Ma banque-Assurance me refuse le rachat de mon capital puisqu'il ne s'agit pas d'une assurance vie. Y a-t-il une solution pour les contraindre à me restituer les sommes versées depuis 15 ans ?

Merci de votre réponse.

Cordialement

Alfra

Par **chaber**, le **07/03/2012 à 19:13**

bonjour

S'il s'agit bien d'une Assurance Décès à fonds perdus, aucun capital d'épargne n'a été constitué.

Bien entendu il ne peut y avoir de rachat et vous ne pouvez prétendre à un remboursement des sommes réglées.